

21-4.

# LE PUBLICISTE.

Duodi 12 Germinal, an VI.

(Dimanche 1<sup>er</sup>. Avril 1798).



*Défense faite par le directoire exécutif français d'enlever aucun monument public de Rome. — Formation de la garde nationale dans la république romaine. — Destitution du gouvernement provisoire de Berne. — Séances de l'assemblée constituante batave. — Découverte à Nismes d'une conspiration pour éloigner des assemblées primaires les amis du gouvernement constitutionnel.*

## A V I S.

*Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n<sup>o</sup>. 423, butte des Moulins, à Paris.*

*Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.*

## I T A L I E.

*De Rome, le 10 mars.*

Depuis le départ de Berthier & de Massena, le général Dallemagne a pris le commandement des troupes françaises par *interim*. Dans une lettre adressée aux consuls, il leur a annoncé « que le directoire exécutif déclare que le » peuple romain, maintenant libre, sera dorénavant l'ami » du peuple français ». A cette lettre étoit joint un arrêté du directoire, portant ce qui suit : « Le général » prendra les mesures les plus promptes & les plus effi- » caces pour l'entretien de l'armée française & pour le » soulagement du peuple romain. Le directoire exécutif » défend d'enlever de Rome aucun monument public ».

Une autre proclamation du général Dallemagne, ordonne la formation d'une garde nationale dans toutes les communes de la république romaine. Tous les hommes, depuis 18 ans jusqu'à 50, seront tenus de s'y faire inscrire. Les compagnies doivent être organisées pour la fête de la fédération qui aura lieu le 18 de ce mois. Le général en chef nommera l'état-major.

La tranquillité continue de régner dans cette ci-devant capitale du monde chrétien. Le cardinal-vicaire a adressé au clergé, tant séculier que régulier, & au peuple romain, une lettre pastorale, dans laquelle il invite le clergé à instruire le peuple, par ses discours & ses exemples, & celui-ci à être tranquille & soumis aux autorités constituées.

Les cardinaux qui se trouvent encore à Rome, s'occupent de vendre leur mobilier, pour se retirer dans leurs villes natales, ou dans leurs évêchés. Les scellés sont apposés sur les propriétés du pape & du duc Braschi, non-seulement à Rome, mais à Nemi, à Terracini, &c.

*De Venise, le 14 mars.*

L'armée impériale qui se rassemble aux environs de Vérone, se grossit journellement par l'arrivée de nouveaux renforts.

## S U I S S E.

*De Bâle, le 24 mars.*

Il paroît que sous très-peu de tems, le plan de constitution pour la république helvétique sera accepté par la pluralité des cantons, & des pays jusqu'à présent allics du corps helvétique. Les principes de cette constitution avoient été unanimement adoptés, le 19 de ce mois par les assemblées primaires du canton de Soleure : on apprend aujourd'hui qu'elles ont également accepté la constitution elle-même qui leur a été présentée avant-hier. Aussi-tôt après, le général Schawembourg a fait mettre en liberté tous les prisonniers de guerre solennois. Les otages que les français avoient pris parmi les patriciens de Soleure, & qu'ils avoient envoyés à Huningue, ont aussi obtenu leur liberté, & sont déjà de retour dans leurs foyers.

Les députés de notre assemblée nationale envoyés dans les cantons orientaux de la Suisse, ont par tout reçu le meilleur accueil. Le but de leur mission, qui étoit de démontrer à ces cantons la nécessité d'accepter le plan de constitution helvétique, paroît rempli. Il n'y a que les petits cantons où on trouve encore beaucoup d'opposition contre l'établissement d'une république indivisible. Il faudra bien qu'ils cedent aussi à leur tour.

Les cantons d'Uri, de Schwitz, d'Unterwalden & de Zug, ont envoyé des députés au général Brune, pour obtenir l'assurance que les troupes françaises n'entreront pas sur leur territoire. Brune les a très-amicalement reçus.

On a annoncé prématurément, le départ de ce général; il étoit encore le 18 mars à Berne, où il a destitué le gouvernement provisoire de ce canton, qui étoit encore à moitié composé de patriciens. Il l'a remplacé par un conseil provisoire, qui gèrera les affaires de l'état jusqu'à la mise en activité de la nouvelle constitution. Les assemblées primaires de Berne sont convoquées pour délibérer sur cette constitution.

Le peuple de Schaffouse a aussi nommé un gouvernement provisoire, composé de patriotes sages & éclairés.

L'assemblée nationale de Zurich s'occupe beaucoup de l'organisation judiciaire & militaire : elle a adopté les couleurs rouge, noire & jaune pour couleurs nationales; deux drapeaux tricolores flottent sur l'hôtel-de-ville & sur la tour de la cathédrale. Dans la séance du 20 de ce mois, cette assemblée a rappelé tous les habitans du canton de Zurich qui se sont éloignés de ce canton depuis quatre semaines; & il a été publié en même-tems qu'on prendroit des mesures ultérieures contre ceux qui ne voudroient pas se rendre à ce rappel. Dans la séance du 21,

cette assemblée a accepté la constitution qui lui a été envoyée de Bâle.

#### H O L L A N D E.

*De la Haye, le 24 mars.*

A la séance de l'assemblée constituante du 21 mars, il a été décrété que les assemblées primaires, pour voter sur le projet de constitution, auront lieu le 23 avril prochain.

Sur la proposition de Sonnaville, il a été résolu de nommer une commission chargée de conférer avec le directoire exécutif, & de présenter ensuite ses considérations à l'assemblée sur les moyens d'embrigader les troupes allemandes, (notamment les cinq bataillons du prince de Waldeck, & les deux bataillons de Saxe-Gotha) qui sont à la solde de cette république, ainsi que les gardes d'Amsterdam, de Groningue & de Frise.

Il avoit été proposé, dans une des séances précédentes, de licencier ces troupes allemandes. Mais cette proposition ne fut pas appuyée, parce qu'il subsiste entre cette république & le prince de Waldeck une capitulation qui n'expire qu'en 1813.

A la séance du 22, le président annonça qu'il avoit accordé au commandant Gelderman la permission de détacher de la garnison de cette résidence, une escorte de cavalerie, pour servir de garde d'honneur aux citoyens Vreede & van Langen, membres du directoire exécutif batave, qui devoient, pour quelques jours, s'absenter de la Haye. — Approuvé.

On apprend que cette commission du directoire batave est partie d'ici hier, pour Amsterdam, accompagnée du général Daengels & de quelques autres officiers, ainsi que du général Joubert. On assure que le ministre de la république française, Delacroix, est également parti pour Amsterdam. On croit qu'ils se rendront au Texel, pour y inspecter la marine de l'état.

On a ici des avis positifs que l'on travaille en Suede & en Danemarck, avec beaucoup d'activité, à l'équipement d'une force navale pour protéger le commerce neutre; l'on apprend en même tems que ces équipemens seront prêts sous peu.

#### R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

*De Nîmes, le 29 ventôse.*

*L'accusateur-public du département du Gard, aux juges-de-peace, officiers de police judiciaire du même département.*

« Citoyens, je viens de découvrir une conspiration qui a pour but d'user de violence envers les citoyens, pour les priver de l'exercice de leurs droits politiques dans les assemblées primaires qui auront lieu le 1<sup>er</sup> germinal, & cela dans la vue criminelle d'obtenir des nominations propres à renverser le gouvernement constitutionnel, & à rétablir le gouvernement révolutionnaire. Ce complot découvert est déjà déjoué, & les coupables reconnus seront livrés au glaive de la justice; mais afin de le rendre totalement vain, il faut prévenir les manœuvres qui pourroient être faites par les anarchistes, pour écarter des assemblées primaires les vrais républicains que le directoire y appelle par son arrêté du 9 de ce mois. C'est à vous, citoyens, à veiller à ce qu'aucune violence, aucune voie de fait ne soient mises en usage pour rendre les assemblées primaires dépendantes de toute espèce de faction; & si vous veniez à connoître quelque machination,

quelqu'abus, quelque violence, vous devez, & je vous en requiers sous votre responsabilité, procéder contre les coupables, selon la rigueur des loix. Vous trouverez ci-jointe copie des preuves qui établissent la conspiration ».

On a fait arrêter, comme prévenus de complicité dans cette affaire, les nommés Teste, administrateur du département du Gard; Raoux & Pélissier, administrateurs municipaux de la commune du Saint-Esprit.

*De Brest, le 4 germinal.*

Le ministre de la marine a quitté aujourd'hui cette ville. Il paroît qu'il se rend directement à Paris. Il a provisoirement donné quelques commandemens. Cependant le plus grand nombre des vaisseaux déjà en rade ou en armement, sont encore sans capitaines connus. Il a aussi fait une promotion provisoire d'officiers, entr'autres de 47 enseignes de vaisseaux, dont le besoin se feroit sentir, quoique les officiers de ce grade soient déjà nombreux.

Le ministre est parti satisfait des dispositions & du dévouement des officiers de la marine: il leur a témoigné la résolution de les faire connoître au directoire exécutif, & de leur rendre une éclatante justice.

Ce matin, le contre-amiral Nielly a pris le commandement de forces navales réunies en rade de Brest; il a arboré son pavillon sur l'Océan, vaisseau à trois ponts de 120 canons. On ne pouvoit faire un meilleur choix; c'est un excellent officier sous tous les rapports.

Il y a maintenant huit vaisseaux de ligne en rade; plusieurs autres vont les suivre incessamment: les armemens se pressent avec activité.

La solde des officiers & des marins se paye à présent avec la plus grande exactitude; l'arrière même est couvert.

*De Rochefort, le 9 germinal.*

La frégate la Charente, partie, il y a trois jours, pour transporter à Cayenne 182 condamnés à la déportation, a été rencontrée le lendemain par un vaisseau anglais & une frégate. Elle s'est bien battue: mais croyant qu'elle ne pouvoit résister long-tems à des forces si supérieures, elle s'est jetée dans la rivière de Bordeaux; & en y entrant, elle a touché sur un rocher: le vaisseau anglais l'y a suivie & y a aussi touché; mais il s'est allégé & s'est retiré de ce mauvais pas. Notre frégate s'en est retirée de même & est entrée en rivière, toute criblée dans ses manœuvres & démontée.

Les anglais n'ont pas tiré dans le corps du bâtiment, de manière qu'il n'y a eu ni tués ni blessés; mais malheureusement elle a essuyé le feu de toutes les batteries de nos côtes, qui l'ont prise pour ennemie. Ce qui a donné lieu à cette méprise, c'est que, croyant tomber au pouvoir des anglais, elle avoit jetté ses signaux de reconnaissance à la mer.

*De Paris, le 11 germinal.*

Le directoire exécutif est extrêmement occupé des élections: il paroît résolu à déployer contre la faction sanguinaire qui avoit conçu l'espérance de s'en emparer, l'énergie qu'il a toujours montrée contre les royalistes & les contre-révolutionnaires. Il a passé une partie de l'avant-dernière nuit en délibération; & on assure que peu après la levée de sa séance, un grand nombre de couriers est parti pour différens départemens. C'est en vain que les hommes signalés par des excès dans les divers partis qui, sous quelque nom & sous quelque bannière que ce soit, ont déchiré & ensanglanté la France, se mettroient sur les rangs, ou parviendroient même à se faire nommer par quelques corps

électoranx, ils ne seront point reçus; & les départemens qui les auront choisis resteront sans députés. Une telle détermination n'est plus douteuse; elle est irrévocablement prise, & même hautement annoncée, comme on l'a vu dans la proclamation du directoire exécutif que nous avons imprimée hier. Cette proclamation, qui a dissipé beaucoup d'allarmes, est critiquée par les rédacteurs du journal des *Hommes-Libres* & de *l'Ami de la Patrie*.

On remarque que les fonds publics avoient éprouvé une altération sensible, & que le tiers consolidé des rentes avoit beaucoup baissé depuis quelques jours.

— Le nombre des députés que les corps électoraux auront à nommer le 20 de ce mois, est de 430 membres, sur 750 dont sont composés les deux conseils.

— Le citoyen Camus, ci-devant député & aujourd'hui archiviste du corps législatif, a été frappé & fort maltraité dans son assemblée primaire de la rue Nicaise: il a fini par en être expulsé. On a été jusqu'à lui reprocher d'avoir émigré, parce qu'il a été fait prisonnier par les autrichiens & enfermé pendant deux ans dans leurs cachots.

Le général Montesquiou & le juge-de-peace Duperron ont aussi été exclus, & ont appelé devant les tribunaux de ces actes injustes & arbitraires.

— Le ministre de la marine, Pléville-le-Peley, est arrivé à Paris, à cinq heures du soir.

— Un journal intitulé *le Nouvelliste*, que quelques personnes officieuses voudroient en vain faire confondre avec notre feuille, à cause de la consonance du nom, vient d'être prohibé par le directoire. On lui reproche, dit-on, d'avoir conseillé au directoire d'ôter les élections au peuple, de former lui-même cette année le corps législatif, & de continuer les magistratures pour dix ans.

— On apprend de Toulon, en date du 29 ventôse, qu'il y avoit dans la rade de ce port six vaisseaux de ligne prêts à mettre à la voile; & que l'armement du vaisseau *le Conquérant* & de la frégate *la Courageuse* avançoit avec rapidité. Le contre-amiral Blanquet & le citoyen Leroi, inspecteur des côtes de la Méditerranée, étoient arrivés dans ce port pour y remplir une mission dont ils étoient chargés par le gouvernement.

— Une division de Rochefort, composée du vaisseau *la Révolution*, de la frégate *la Décade*, & de la corvette *la Bergère*, est heureusement entrée à Brest, après avoir été chassée par la flotte anglaise.

— On écrit de Port-Malo que des troupes sont déjà campées & barraquées le long de cette côte.

— Le conseil des anciens de la république cisalpine avoit rejeté la résolution du grand conseil contre les *allarmistes*. Depuis l'épuration qu'il a éprouvée, la résolution a été reproduite & adoptée à l'unanimité.

— La ville libre de Hildesheim vient d'envoyer un député à Rastadt.

## DIRECTOIRE EXECUTIF.

*Audience publique du 10 germinal an 6.*

Le ministre des relations extérieures présente au directoire M. le chevalier Angiolini, ministre plénipotentiaire du grand-duc de Toscane près la république française, & prononce le discours suivant:

« J'ai l'honneur de présenter au directoire exécutif de la république française, M. le chevalier Angiolini, ministre plénipotentiaire du grand-duc de Toscane près la république française.

» M. M. Angiolini a déjà reçu l'expression de la sensibilité du gouvernement français, pour sa conduite courageuse & loyale, lorsque les Français tomboient sous le fer des assassins de Rome. On se plaît à lui en renouveler ici le témoignage. Souvent on a dit qu'une république étoit ingrate: oui, sans doute, envers les fausses vertus, envers les gloires usurpées, & ce qui ne la sert que pour acquérir le droit de la trahir; mais tout ce qui est vrai, tout ce qui est pur, tout ce qui est généreux est sûr de sa constante estime. L'esprit éclairé de M. Angiolini lui a déjà fait apprécier nos institutions: en les voyant de plus près, il les appréciera chaque jour davantage; & il s'apercevra sur-tout que les liens, qui unissent deux puissances amies, se fortifient par les qualités de ceux qui les représentent ».

M. Angiolini prend la parole & dit:

« Citoyens directeurs, le grand-duc de Toscane, mon souverain, qui se fait gloire d'avoir donné à la république française, dans les circonstances les plus difficiles, les preuves les plus éclatantes de sa loyale & fidele amitié, m'envoie aujourd'hui pour vous en confirmer & vous en renouveler l'assurance.

« Permettez-moi, citoyens directeurs, de me féliciter en mon propre nom d'avoir été choisi pour être l'organe de ces sentimens inaltérables. Il m'est doux de remplir cet honorable ministère au milieu d'un grand peuple, qui dans sa puissance, ne prend pas l'étendue des états de ses alliés, mais le degré de leur fidélité & de leur dévouement, pour mesure de son attachement & de son estime. Telle est la conviction intime, l'imperturbable confiance de son altesse royale, qui ne sera trahie ni par la justice, ni par la générosité de la nation française.

» Pour moi, citoyens directeurs, j'ose espérer de pouvoir mériter votre estime & votre bienveillance, & cet espoir, je suis heureux de le devoir sur-tout à ma conduite passée, aux témoignages honorables & chers de votre satisfaction: vous daignerez m'accueillir avec cette indulgence qui accompagne toujours la puissance & la gloire, & me mettrez ainsi à portée de répondre aux sages intentions de mon souverain, & de remplir le premier de ses vœux, en resserrant tous les jours davantage les heureux liens qui unissent à jamais la Toscane & votre illustre nation ».

Merlin, président du directoire, lui répond:

*Monseigneur le ministre plénipotentiaire de son altesse royale le grand-duc de Toscane,*

« Le directoire exécutif reçoit avec intérêt l'expression des sentimens que vous lui témoignez, au nom de votre gouvernement; il sait d'autant mieux les apprécier, qu'il a plus sensiblement reconnu le caractère pacifique du grand-duc de Toscane, dans ses procédés envers la république française.

» Le gouvernement français, dans ses relations extérieures, n'est dirigé que par les considérations de la justice, de la droiture & de la bonne-foi. C'est là le secret de sa politique, & il aime à le révéler à ses amis comme à ses ennemis, parce qu'il fait la confiance des uns, & qu'il est l'effroi des autres.

» Le temps n'est pas éloigné, sans doute, où la république ne connoitra plus d'ennemis; où la paix & le bonheur de l'humanité seront la récompense de ses combats, de ses travaux, de ses sacrifices. Mais alors elle saura distinguer encore les gouvernemens qui, les premiers, auront recherché son amitié.

» Monsieur le ministre plénipotentiaire, le directoire exécutif vous verra avec plaisir recueillir auprès de lui les fruits de l'heureuse intelligence qui rapproche la Toscane de la France. Le grand-duc ne pouvoit faire un choix qui fût plus agréable aux citoyens français, & je me plais à vous assurer, en leur nom, qu'ils n'oublieront jamais la conduite que vous avez tenue dans les moments difficiles où l'ambassadeur de la république fut exposé, à Rome, aux outrages d'un gouvernement fameux par quinze siècles de perfidie, & dont la chute vient enfin de venger l'Univers ».

**CORPS LEGISLATIF.**  
**CONSEIL DES CINQ CENTS.**  
 Présidence du citoyen PISON-DUGALAND.

*Séance du 11 germinal.*

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance; elle contient plusieurs adresses dans lesquelles on élève des doutes ou des réclamations relativement à des opérations d'assemblées primaires.

On demande que le conseil passe à l'ordre du jour.

Chollet est d'avis que le conseil doit enfin se prononcer sur toutes ces difficultés auxquelles les opérations d'un grand nombre d'assemblées primaires donnent lieu, sans quoi il laissera les assemblées électorales dans un embarras & des incertitudes interminables.

Garnier (de Saintes) est d'un sentiment opposé; il croit que c'est d'abord aux assemblées électorales à juger de la validité des pouvoirs de ceux qui y seront députés; ce n'est qu'en définitif & sur les difficultés qui naîtront dans ces dernières assemblées, que devra prononcer le corps législatif: autrement des années entières ne suffiroient pas pour toutes les décisions qu'il y auroit à prendre.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Des citoyens de Lyon sollicitent des pensions pour les veuves des patriotes égorgés pendant la réaction royale, & remercient le conseil de la loi du 5 ventôse.

Cette pétition est renvoyée à une commission.

Bertrand fait adopter un projet de résolution qui autorise l'exportation du chanvre blanc peigné.

Chollet présente une nouvelle rédaction du projet de résolution sur l'admission des députés au corps législatif, nommés à Saint-Domingue en l'an 5.

Le conseil ordonne l'impression.

Boissier soumet à la discussion le projet de résolution relatif aux travaux hydroliques & aux ingénieurs de la marine.

Quatre articles sont d'abord adoptés; mais avant de s'occuper du reste, le conseil arrête qu'on lui présentera le tableau de ce que ces dépenses pourront coûter.

Duchesne présente cinq projets de résolutions additionnelles aux loix sur les transactions & interprétatives de ces loix.

Ces projets donnent lieu à quelques réclamations. Gomaine voudroit qu'on rapportât toutes les loix sur les transactions; elles ne feront, dit-il, qu'augmenter le mal; il demande, au moins, qu'on supprime la commission, afin qu'elle ne présente pas sans cesse des additions, des interprétations qui ne font que jeter le trouble & l'embarras dans les affaires.

Boulay (de la Meurthe) dit qu'en effet, si cette commission existe vingt ans, elle fera vingt ans des loix: il propose aussi qu'on fasse au plutôt le nouveau rapport

demandé sur les échelles de dépréciation, afin qu'on l'adopte ou le rejette, & que cette commission aussi cesse d'exister.

Ces demandes n'ont pas de suite, & les projets sont adoptés avec plusieurs amendemens.

Des citoyens adressent au conseil des réflexions sur la nécessité de réunir Genève à la France.

On demande le renvoi au directoire exécutif.

Chollet s'y oppose. Ce seroit, dit-il, prendre sur une mesure politique une sorte d'initiative que la constitution a réservée au directoire exécutif.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

**CONSEIL DES ANCIENS.**

*Séance du 11 germinal.*

Sur le rapport de Lecouteux, le conseil approuve la résolution relative à la liquidation des dettes de la société des ci-devant jésuites.

Les membres du tribunal criminel de la Dyle sont admis à la barre; ils se défendent de l'accusation portée contre eux pour n'avoir pas exécuté la loi du 7 vendémiaire, en disant qu'à l'époque de leur jugement du 13 prairial, cette loi n'avoit pas été publiée dans la Belgique.

Le conseil ordonne l'impression de leur défense & le renvoi à la commission qui a été chargée d'examiner la résolution.

*Bourse du 11 germinal.*

Amsterd. .... 57, 58 $\frac{1}{2}$ à 59.	Montpellier. .... $\frac{1}{2}$ b. 15 j.
Idem cour. .... 55, 56.	Tiers consol. .... 15 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .
Hamb. .... 93, 91 à 90 $\frac{1}{2}$ .	Bon $\frac{3}{4}$ . .... 1 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .
Madrid. .... 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .	Bon $\frac{1}{2}$ . .... 1 l. 16 s. 9 d.
Mad. effec. .... 15 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .	Bon $\frac{1}{4}$ . .... 54 l. 10 s. per.
Cadix. .... 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .	Or fin. .... 106 l. 15 s.
Cad. effec. .... 16 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .	Ling. d'arg. .... 51 l.
Gènes. .... 96 $\frac{1}{4}$ , 94 $\frac{1}{4}$ .	Portugaise. .... 97 l. 10 s.
Livourne. .... 104, 103.	Piastre. .... 5 l. 7 s. 9 d. à 8 s.
Geneve. .... 1 $\frac{1}{4}$ arg. cour.	Quadruple. .... 81 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .
Bâle. .... 1 b., $\frac{1}{2}$ perte.	Ducat d'Hol. .... 11 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .
Lyon. .... $\frac{1}{2}$ ben. 15 j.	Guinée. .... 26 l. 5 s.
Marseille. .... 1 b. à 15 j.	Souverain. 34 l. 15 s. à 35 l.
Bordeaux. .... pair 20 j.	

Esprit  $\frac{3}{4}$ , 500 à 505 l. — Eau-de-vie 22 deg., 385 à 460 l.  
 — Huile d'olive, 11 3 s., 5 s. — Café Martin, 2 l. 14 s., 16 s. —  
 Café Saint-Domingue, 2 l. 13 s., 14 s. — Sucre d'Autvers, 2 l. 10 s., 14 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 10 s., 14 s. — Savon de Marseille, 24 s., 25 s. — Coton du Levant, 2 l., 2 l. 10 s. — Coton des isles, 2 l. 18 s. à 3 l. 10 s. — Sel, 4 l. 5 s.

BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE, ou Recueil extrait des ouvrages anglais, des mémoires des sociétés & académies de la Grande-Bretagne, d'Asie, d'Afrique & d'Amérique.

Le nouveau Prospectus annonce qu'on souscrit toujours à Paris, chez Magimel, quai des Augustins, moyennant 45 liv. pour les départemens, pour la collection entière, & 24 liv. pour chacune des divisions Littérature ou Science & Arts.

Nous ferons bientôt connoître dans un article plus détaillé cet excellent ouvrage périodique, le meilleur de ceux de ce genre qui existe aujourd'hui. Il est encore trop peu connu & ne peut manquer de réussir par-tout où il le sera par ceux qui mettent encore quelque prix à la conservation de la morale & du goût, au perfectionnement des sciences, aux progrès des arts, aux productions les plus agréables de l'esprit.

Ce recueil ne peut être assez loué pour le fond & pour la forme: tout y prouve l'excellent esprit des rédacteurs; & dans chaque cahier l'on trouve des morceaux qui feroient honneur à nos meilleurs écrivains.

A. FRANÇOIS.